

# PROTOCLE DE REOUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT RENTREE 2020

Ce protocole est daté au 31/08/2020 et possible d'évoluer suivant les informations transmises par le gouvernement.

## PRINCIPES GENERAUX :

### Engagement des parents :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19. Chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Il est demandé aux parents de prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

De même il est demandé aux parents d'informer leur enfant sur le respect des gestes barrières avant la rentrée.

Les parents sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement pour accompagner leur enfant en salle de classe pour les élèves de maternelle et élémentaire à condition de porter un masque et se désinfecter les mains avant d'entrer.

### Appliquer les gestes barrières :

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de préventions individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

- Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

- Le port du masque

- Pour les collégiens, le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les espaces extérieurs.
- Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes ;
- Pour les élèves en école maternelle, le port du masque est déconseillé.
- Pour le personnel, le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les espaces extérieurs.
- Lorsque le masque n'est pas utilisé il doit être suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur et doit être stocké dans une pochette individuelle.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques et pochettes individuelles (type sac congélation) à leurs enfants en nombre suffisant pour la journée de classe. Prévoir un masque supplémentaire les jours d'EPS.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

- La ventilation des classes et autres locaux

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins **15 minutes** à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée doivent être aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. **Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures**. En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être contrôlé.

### **Limiter le brassage des élèves :**

La limitation du brassage des élèves n'est plus une mesure stricte. En revanche, en fonction de la taille des locaux, l'établissement définit les mesures suivantes concernant l'organisation de la journée et des activités afin de limiter le croisement et attroupement des élèves et de leurs parents :

Horaires d'ouverture de l'établissement : 07h30-18h15

	Accueil du matin	Pause méridienne	Accueil du soir
Maternelles et primaires	08h30-08h45	11h45-13h15	16h30-16h45
Collégiens	08h20-09h10	12h05-13h50	16h40

## CONDITIONS D'ACCUEIL DES ELEVES

- Plusieurs accueillants seront placés à l'entrée de l'établissement pour fluidifier les arrivées et les sorties aux horaires d'accueils prévus ci-dessus. Ils seront obligatoirement masqués et du gel hydro alcoolique sera placé à l'entrée de l'établissement à leur disposition et pour toute personne entrant dans l'établissement.
- Afin de faciliter les déplacements un sens de circulation est défini à l'entrée et dans les couloirs des bâtiments :
  - o Sens unique de circulation privilégié.
  - o Définition de zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
- Les portes pouvant l'être seront maintenues en position ouverte pour éviter les points de contacts.
- **L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs n'est pas autorisé.**
- **La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.**
- **Les jeux de contact et de ballon sont autorisés mais se font dans la mesure du possible entre élèves d'un même groupe.**
- **Lorsque la récréation est organisée dans un espace clos, notamment en cas de conditions climatiques inadaptées, cet espace est aéré avant et après la récréation.**

## AMENAGEMENT DES CLASSES

- La salle de classe doit être aménagée de manière à distancier au maximum les élèves en fonction de la surface de la classe. Tous les élèves sont accueillis même si la distanciation physique de 1 mètre ne peut être respectée sinon le port du masque est obligatoire pour les élèves de plus de 11 ans.
- Assurer l'aération des salles de classes par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée, toutes les 3h.
- Les portes des classes seront maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- L'usage de matériel collectif est autorisé.

## RESTAURATION SCOLAIRE

Un protocole spécifique est mis en place par la société de restauration Convivio.

Un distributeur de gel hydro alcoolique est mis à disposition pour la désinfection des mains avant le passage sur la ligne de self. Les personnels et les collégiens portent un masque pendant leurs déplacements.

Les plages horaires sont aménagées de manière à fluidifier les flux, les entrées et les sorties sont dissociées.

La stabilité des groupes est recherchée, dans la mesure du possible, les élèves déjeunent tous les jours à la même table (en particulier en service à table pour les maternelles).

## NETTOYAGE/DESINFECTION DES LOCAUX

- Nettoyage approfondi en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 ou TP2 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.
  - o Les désinfectants TP4 (suivant la réglementation en vigueur relative aux produits biocides) sont des désinfectants de surface pouvant être utilisés sur celles en contact avec des denrées alimentaires (*pour le goûter en garderie et le restaurant scolaire*).
- Autres consignes :
  - o L'utilisation de gants est obligatoire lors du nettoyage et de la désinfection des locaux.
  - o Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
  - o Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.
  - o Eviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).
  - o Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves. Un temps d'attente de 5 minutes conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves.
  - o Les produits sont tenus hors de portée des élèves.
- Fréquence :
  - o Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
  - o Nettoyer et désinfecter au moins 1 fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
    - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs,...
    - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier,...
- Processus de nettoyage :
  - o La désinfection des points de contacts est effectuée à l'aide de carrés d'essuyages jetables qui peuvent être imprégnés. Identifier un carré d'essuyage par élément à nettoyer (par exemple, pour un bâtiment, un carré pour les poignées de portes, un autre pour les interrupteurs, un autre pour les tables, etc...). Si la lingette est visiblement sale alors que le nettoyage du bâtiment n'est pas terminé, il faudra procéder à son renouvellement. Une lavette ne peut être utilisée que par une personne uniquement.
  - o Pour le nettoyage des sols, passage d'une frange sèche pour balayer et évacuer les saletés. Dans un second temps nettoyer avec une seconde frange imprégnée de produit désinfectant. Laisser sécher 5 minutes.
  - o Les sanitaires et lavabos sont nettoyés avec un produit spécifique pour zones humides à chaque passage. Une pause de 5 minutes de séchage doit être respectée entre le nettoyage et la prochaine utilisation.
- Actions complémentaires :
  - o Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.

- Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, ...).
- Prévention des risques pour le personnel : Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.
- Kit de nettoyage pour les personnels prenant leur poste de travail : Utilisation de lingettes imprégnées de désinfectant.

## EPS

- Respect des règles sanitaires (lavage des mains avant et après la séance, gestes barrières, etc.) permet de pratiquer la plupart des activités physiques.
- Les élèves de primaire ne sont pas soumis au port du masque.
- Au collège, le port du masque est obligatoire pour les personnels comme pour les élèves dans tous les temps scolaires hors activité physique, en tous lieux. Lors de la pratique sportive le port du masque n'est pas possible et la distanciation physique doit être respectée.
- L'utilisation de matériel partagé est possible au sein d'un même groupe et les vestiaires sont ouverts.
- L'association sportive (AS) reprend dans les mêmes conditions. Les rencontres entre établissements seront organisées par les fédérations scolaires (UGSEL).

## EDUCATION MUSICALE, CHANT CHORAL

- L'enseignement de l'éducation musicale ou du chant choral repose sur l'usage d'un matériel pédagogique adapté et indispensable, a minima un système de diffusion audio et un piano ou un clavier numérique, instruments que le professeur est seul à utiliser pour conduire le travail des élèves.
- Le port du masque est obligatoire pendant la pratique vocale.
- A l'école élémentaire, les élèves peuvent chanter assis ou debout en veillant à respecter la plus grande distanciation physique possible.

## Rentrée scolaire 2020- Procédure de prise en charge d'un cas symptomatique à l'École

### Elève présentant des symptômes évocateurs

**CELLULE MEDICALE DEPARTEMENTALE**

Si besoin d'avis et de conseils:  
Appel possible Cellule médicale ou  
Infirmière départementale référente

- Isoler l'élève dans une pièce dédiée sous surveillance
- Port d'un masque pour l'élève et la personne qui le prend en charge
- Appeler sans délai la famille pour venir chercher l'élève
- Nettoyage approfondi de la pièce après temps de latence, aération
- Conseils à la famille (consultation du médecin traitant, maintien au domicile)
- Respect strict des gestes barrière
- Information du [Dasen](#)



Signes de gravité ?



Maintien au domicile en attente résultat test éventuel et/ou avis médecin traitant  
Transmission par la famille de l'avis du médecin traitant et/ou résultat test à la santé scolaire

**TEST NEGATIF ou NON PRESCRIT**

Retour à l'école après guérison

**Cellules médicales départementales**

**i**

18 -> 02.38.79.45.15  
28 -> 02.38.79.45.30  
36 -> 02.38.79.45.63  
37 -> 02.38.79.45.90  
41 -> 02.38.79.41.31  
45 -> 02.38.79.41.77

**TEST POSITIF**

Voir Fiche cas confirmé

TEST POSITIF

DIRECTEUR(RICE) /CHEF D'ETABLISSEMENT

Isolément du cas confirmé (durée 14 j, à ce jour)  
Information du Dasen, liens avec collectivités  
Transmission coordonnées sujets possiblement contact à risque élevé à la cellule médicale, pour finalisation et validation

CELLULE MEDICALE DEPARTEMENTALE  
Finalisation et validation de la liste sujets contacts à risque élevé  
Préparation des 2 courriers Information familles et personnels contacts à risque élevé et à risque faible  
Transmission des courriers à l'établissement

Transmission des courriers d'information à l'attention des familles et personnels  
Contact à risque élevé: Quatorzaine (télétravail privilégié), en attente test  
Contact à risque faible: pas de quatorzaine, vigilance simple

- Transmission à l'ARS par la cellule médicale  
: Liste finalisée des cas contacts à risque élevé pour organisation, réalisation des tests et suivi CPAM  
- Analyse conjointe ARS- Dasen- de la situation si cas complexes (cas groupés, fermeture éventuelle classe, école,)

CONTACT A RISQUE ELEVE

En absence de Mesures de protection efficaces:  
*Masque chirurgical porté par le cas OU la personne contact ;*  
*Masque grand public porté par le cas ET la personne contact*  
Et  
Partage du même lieu de vie que le cas confirmé ou  
Contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée ou  
Partage d'un espace confiné (bureau, salle de réunion, salle de classe, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes

**Sujet contact à risque élevé**  
Résultat du test transmis à la cellule médicale ou remis au directeur, à l'attention du service de santé scolaire

Test positif

Test négatif ou non prescrit

Cas confirmé

Quatorzaine à terminer

Cellules médicales départementales

**i**  
18 -> 02.38.79.45.15  
28 -> 02.38.79.45.30  
36 -> 02.38.79.45.63  
37 -> 02.38.79.45.90  
41 -> 02.38.79.41.31  
45 -> 02.38.79.41.77